

PRÉFECTURE DES VOSGES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 72/2022/ENV du 16 décembre 2022, la préfète du département des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 43 jours sur la demande présentée par le conseil départemental des Vosges relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE GTI).

Les communes concernées par le projet sont :

Ableuvenettes (Les), Ahéville, Aingeville, Ainvelle, Ambacourt, Ameuvelle, Attigny, Aulnois, Auzainvilliers, Avillers, Avrainville, Bainville-aux-Saules, Battexey, Baudricourt, Bazegney, Bazoilles-et-Ménil, Begnécourt, Belmont-lès-Darney, Belmont-sur-Vair, Belrupt, Bettegney-Saint-Brice, Bettoncourt, Biécourt, Blémerey, Bleurville, Blevaincourt, Bocquegney, Bonvillet, Boulaincourt, Bouxières-aux-Bois, Bouxurulles, Bouzemont, Brantigny, Bulgnéville, Chamagne, Charmes, Châtillon-sur-Saône, Chauffecourt, Chef-Haut, Circourt, Claudon, Contrexéville, Crainvilliers, Damas-et-Bettegney, Damblain, Darney, Derbamont, Dombasle-devant-Darney, Dombasle-en-Xaintois, Dombrot-le-Sec, Dombrot-sur-Vair, Domèvre-sous-Montfort, Domjulien, Dommartin-lès-Vallois, Dompaire, Domvallier, Escles, Esley, Essegney, Estrennes, Évaux-et-Ménil, Fignéville, Florémont, Fouchécourt, Frain, Frenelle-la-Grande, Frenelle-la-Petite, Frenois, Gelvécourt-et-Adompt, Gemmelaincourt, Gendreville, Gignéville, Gircourt-lès-Viéville, Godoncourt, Gorhey, Grignoncourt, Gugney-aux-Aulx, Hagécourt, Hagnéville-et-Roncourt, Haréville, Harol, Hennecourt, Hennezel, Hergugney, Hymont, Isches, Jésonville, Jorxey, Juvaincourt, La Neuveville-sous-Montfort, Lamarche, Langley, Légéville-et-Bonfays, Lerrain, Lignéville, Lironcourt, Madecourt, Madegney, Madame-et-Lamerey, Malaincourt, Mandres-sur-Vair, Marainville-sur-Madon, Marey, Maroncourt, Martigny-les-Bains, Martinville, Mattaincourt, Mazirot, Médonville, Ménil-en-Xaintois, Mirecourt, Monthureux-le-Sec, Monthureux-sur-Saône, Mont-lès-Lamarche, Morizécourt, Morville, Nonville, Norroy, Oëlleville, Offroicourt, Parey-sous-Montfort, Pierrefitte, Pont-lès-Bonfays, Pont-sur-Madon, Portieux, Poussay, Provenchères-lès-Darney, Puzieux, Racécourt, Ramecourt, Rancourt, Rapey, Regnéville, Regney, Relanges, Remicourt, Remoncourt, Repel, Robécourt, Romain-aux-Bois, Rouvres-en-Xaintois, Rozerotte, Rozières-sur-Mouzon, Rugney, Saint-Baslemont, Saint-Julien, Saint-Menge, Saint-Ouen-lès-Parey, Saint-Prancher, Saint-Remimont, Saint-Vallier, Sans-Vallois, Saulxures-lès-Bulgnéville, Sauville, Savigny, Senaide, Senonges, Sérécourt, Sérocourt, Socourt, Suriauville, They-sous-Montfort, Thiraucourt, Thons (Les), Thuillières, Tignécourt, Tollaincourt, Totainville, Ubexy, Urville, Vacheresse-et-la-Rouillie (La), Valfroicourt, Valleroy-aux-Saules, Valleroy-le-Sec, Vallois (Les), Varmonzey, Vaubexy, Vaudoncourt, Velotte-et-Tatignécourt, Villers, Ville-sur-Illon, Villotte, Vincey, Vittel, Viviers-le-Gras, Viviers-lès-Offroicourt, Vomécourt-sur-Madon, Vrécourt, Vroville, Xaronval

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant notamment le projet de SAGE et son résumé non technique, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement, le rapport d'évaluation environnementale, l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse à cet avis, une note présentant les textes régissant l'enquête, un bilan de la concertation préalable ou du débat public ainsi que les avis recueillis, dans les lieux de permanence (cf tableau page 3) **du 10 janvier 2023 à 10h au 21 février 2023 à 16h** aux mairies de Charmes, Darney, Dompaire, Lamarche, Vittel et Mirecourt (siège de l'enquête) ainsi que dans les deux Maisons France Services de Bulgnéville et Monthureux-sur-Saône, aux jours et heures ouvrables de celles-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges au moyen du lien internet ci-dessous :

<https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-publiques-loi-sur-l-eau2>

Le dossier sera également consultable dans les mêmes conditions sur le site dédié du porteur de projet (conseil départemental des Vosges) à l'adresse suivante : <https://sagegti.vosges.fr> page d'accueil : ENQUÊTE PUBLIQUE SAGE GTI

« Consulter le dossier/déposer une observation »

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (0329698870) ou par courriel à l'adresse suivante :

pref-environnement@vosges.gouv.fr.

Un même accès gratuit sera également garanti à la sous-préfecture de Neufchâteau, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (0329698779) ou par courriel à l'adresse suivante : sp-neufchateau@vosges.gouv.fr

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à Mme Valérie AUROY, personne référente du dossier au conseil départemental des Vosges à l'adresse électronique suivante : vauroy@vosges.fr

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Charmes, Darney, Dompierre, Lamarche, Mirecourt et Vittel, dans les Maisons France Services de Bulgnéville et Monthureux-sur-Saône ou les adresser par voie postale à la mairie de Mirecourt, 32 rue du Général Leclerc 88500 MIRECOURT, au commissaire enquêteur.

Toutes observations adressées soit par voie postale, soit par écrit et remises aux commissaires enquêteurs seront imprimées et annexées au registre d'enquête de la mairie de Mirecourt, siège de l'enquête.

Les observations ou propositions du public pourront également être déposées :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé du site dédié mis en place par le porteur de projet à l'adresse suivante : <https://sagegti.vosges.fr>
page d'accueil : ENQUÊTE PUBLIQUE SAGE GTI
« Consulter le dossier/déposez vos observations »
- ou sur le site <https://www.vosges.fr>
onglet : « LE DEPARTEMENT-Enquêtes publiques »
- par courriel à l'adresse suivante : sage-gti-enquete@vosges.fr

Tout courriel envoyé à cette adresse sera téléversé par un membre de la commission d'enquête sur le registre dématérialisé.

M. Alain LAMBLE, président de la commission d'enquête, M. Régis BRUEY ou M. Jean-Paul PERRIN se tiendront à la disposition du public et recevront, le cas échéant, les observations et propositions écrites et orales, lors des permanences :

JOUR	DATE	HORAIRE	LIEU
Mardi	10/01/23	14h à 16h	Mairie de VITTEL
Mercredi	11/01/23	13h30 à 15h30	Mairie de CHARMES
Mercredi	11/01/23	14h à 16h	Mairie de MIRECOURT
Samedi	14/01/23	9h à 11h	Mairie de DOMPAIRE
Mercredi	18/01/23	9h à 11h	Mairie de MIRECOURT
Jeudi	19/01/23	10h à 12h	Mairie de LAMARCHE
Samedi	21/01/23	9h30 à 11h30	Maison France Services BULGNEVILLE
Samedi	21/01/23	9h30 à 11h30	Maison France Services MONTUREUX-SUR-SAÔNE
Lundi	23/01/23	14h à 16h	Mairie de MIRECOURT
Vendredi	27/01/23	9h à 11h	Mairie de DARNEY
Vendredi	27/01/23	9h30 à 11h30	Mairie de VITTEL
Mardi	31/01/23	13h30 à 15h30	Mairie de VITTEL
Mardi	31/01/23	14h à 16h	Maison France Services MONTUREUX-SUR-SAÔNE
Jeudi	02/02/23	14h30 à 16h30	Mairie de DARNEY
Jeudi	02/02/23	15h30 à 17h30	Mairie de LAMARCHE
Mercredi	08/02/23	13h30 à 15h30	Mairie de CHARMES
Mercredi	08/02/23	14h à 16h	Mairie de MIRECOURT
Jeudi	09/02/23	13h30 à 15h30	Mairie de VITTEL
Jeudi	09/02/23	14h à 16h	Maison France Services BULGNEVILLE
Samedi	11/02/23	9h à 11h	Mairie de DOMPAIRE
Mardi	14/02/23	9h à 11h	Mairie de VITTEL
Mardi	14/02/23	9h30 à 11h30	Maison France Services BULGNEVILLE
Samedi	18/02/23	9h à 11h	Maison France Services BULGNEVILLE
Samedi	18/02/23	9h30 à 11h30	Maison France Services MONTUREUX-SUR-SAÔNE

Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra en présence des membres de la commission d'enquête et des représentants du porteur de projet le **jeudi 12 janvier 2023 à 19h, à la salle polyvalente de Dompaire sise Rue du stade.**

Des permanences téléphoniques seront également assurées par un membre de la commission d'enquête. Il conviendra dans ce cas de joindre, lors des permanences aux dates et heures prévues, le numéro suivant : 0607275077

Ces permanences se tiendront :

- le lundi 16 janvier 2023, de 17h à 19h ;
- le mardi 24 janvier 2023, de 17h à 19h ;
- le jeudi 26 janvier 2023, de 17h à 19h ;

Les rendez-vous téléphoniques auront une durée prévisionnelle de 15 minutes. Si les échanges venaient à nécessiter davantage de temps, il conviendra de fixer avec le membre de la commission d'enquête un rendez-vous pour un nouvel entretien.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet), dans les mairies de Charmes, Darney, Dompierre, Lamarche, Mirecourt et Vittel et dans les Maisons France Services de Bulgnéville et Monthureux-sur-Saône.

Après enquête publique et après validation par délibération de l'adoption du SAGE par la Commission Locale de l'Eau, la préfète des Vosges, statuera sur la demande du conseil départemental des Vosges.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est l'approbation du SAGE GTI, prononcée par arrêté de la préfète du département des Vosges.